

CFAO MOTORS TOGO ouvre son showroom automobile



tous les samedis de 9h00 à 13h00



DOSSIER

P.7

Routes togolaises : le grand racket



Un agent de police contrôlant les véhicules sur la nationale N°2

ECONOMIE P.5

25 000 débits de boissons comptés à Lomé et ses environs en 2019

Les voitures P.6 de plus de 10 ans toujours en vente, malgré leur interdiction



Des voitures exposées sur le parc STLL

SANTE P.11

Colorants alimentaires : attention au risque de cancer

SPORT P.13

Championnats D1 & D2 2019-2020: tout est fin prêt

Editorial

Infos N°234 | 02 au 16 octobre 2019

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOULETE

Face aux changements climatiques, l'insuffisante sensibilisation.

Les dirigeants de la planète se sont réunis le 23 septembre dernier en amont de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour participer à un sommet consacré à l'urgence climatique. En effet, le monde est engagé dans une course contre les changements climatiques. Pour le Secrétaire général António Guterres, il s'agit de pousser les pays à revoir leurs ambitions à la hausse pour tenir les engagements de l'accord de Paris. Il y a bientôt 5 ans, 195 pays s'étaient mis d'accord pour limiter le réchauffement nettement en dessous de 2°C, en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C. Mais les contributions nationales des Etats, ces engagements non contraignants de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES), sont loin d'être suffisantes pour tenir cette trajectoire.

De fait, une soixantaine de pays dont plusieurs Etats africains adhèrent désormais à l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 (ou zéro émissions nettes), fixé par les scientifiques pour contenir le réchauffement dans les limites stipulées par l'accord de Paris de 2015. Et trente pays adhèrent par ailleurs à une alliance promettant de stopper la construction de centrales au charbon à partir de 2020.

Pour autant, la mobilisation nationale (le cas n'est pas particulier sur le continent au Togo) sur cette question semble faible et n'être que l'affaire d'une élite plutôt repue », d'« ONGs courant derrière des subventions et des voyages », ou encore d'« Occidentaux exportant leurs derniers caprices », pour reprendre les mots d'un climatologue togolais. Sans doute parce que dans un pays où la lutte contre la pauvreté reste le combat prioritaire pour les pouvoirs publics, tandis que se nourrir, se vêtir et se soigner encore un parcours du combattant pour bon nombre de citoyens, la cause du climat semble lointaine, accessoire et même superfétatoire. Pourtant, la situation est inquiétante, si l'on en croit le rapport du groupe des experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 25 septembre dernier, y compris pour le continent. Le document annonce en effet que l'Afrique va subir de plein fouet les conséquences dues à l'acidification des océans avec la baisse de la nourriture des poissons dans les eaux tropicales entraînant celle du stock des poissons de près de 40%. De fait, les experts annoncent une déstabilisation de l'économie des pays côtiers d'Afrique.

De même, la hausse du niveau de la mer aura pour conséquence, des nappes phréatiques inutilisables pour l'irrigation, le dépeuplement. Autres conséquences à craindre pour l'Afrique, des vagues de chaleur sans précédent, des cyclones et ouragans. Selon le GIEC, d'ici à 2100, l'on enregistrera 280 millions de migrants climatiques. De plus, au pire des cas, 1 milliard de personnes seront affectées. Les indicateurs sont donc au rouge et le moins qu'on puisse dire, est que les réponses des différents acteurs sont encore en dessous des actions que requiert l'urgence de la situation. Gageons que la semaine climatique initiée par l'Union européenne, les initiatives comme celles d'Africa Global Recycling (AGR) sont l'illustration d'une prise de conscience qui s'imposera sans délai.

La candidature unique divise (encore) l'opposition

✎ Ayi d'ALMEIDA

Ils sont d'accord pour ne jamais s'accorder. A six mois environ de l'élection présidentielle, les leaders de l'opposition togolaise continuent à se déchirer sur l'idée d'une candidature unique. Cette question récurrente semblait pourtant tranchée avec l'évolution de la Constitution et l'adoption d'un scrutin uninominal à deux tours.

Hormis l'élection présidentielle anticipée de 2005 suite au décès de feu Gnassingbé Eyadéma où elle a présenté Bob Akitani comme candidat unique, l'opposition togolaise a toujours participé à ce scrutin majeur en rangs dispersés. Cette situation est analysée au sein de certains états-majors et par une partie de l'opinion, comme l'une des causes des défaites chroniques des concurrents des champions du pouvoir, Faure Gnassingbé et son père avant lui. De fait, les partisans de la candidature unique argumentaient que l'élection étant avant tout une opération d'addition de voix, elle nécessitait le rassemblement des forces politiques de l'opposition, d'autant plus que la compétition était à un tour depuis la réforme constitutionnelle intervenue en 2002

Aujourd'hui, cet argument qui n'a d'ailleurs emporté l'adhésion de tous qu'une fois dans l'histoire politique contemporaine togolaise, a encore moins de chances de convaincre. En effet, il ne semble plus tenable depuis les réformes constitutionnelles intervenues en milieu d'année, instaurant un scrutin uninominal à deux tours. Celui-ci permet ainsi aux différentes formations politiques de jauger leur audience lors d'un premier tour, quitte à se rassembler autour du candidat le mieux placé au second.

Sur cette ligne, on retrouve par exemple l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) qui s'apprête lors d'un congrès prévu les 18 et 19 octobre prochains à adouber son président national et ex-chef de file de l'opposition Jean-Pierre Fabre pour la présidentielle de 2020, le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) dont la candidature de son leader Me Yawovi Agboyibo est probable, l'Alliance des Démocrates pour un Développement Intégral (ADDI) dont le dirigeant Pr Aimé Gogué vient de claquer la porte de la C14 pour annoncer sauf surprise sa participation au scrutin, ou encore le Pacte Socialiste pour le Renouveau (PSR), dont le secrétaire général, Pr Komi Wolou cache difficilement ses velléités de candidature.

Le nombre des partisans de la candidature unique dès le premier tour se réduit comme une peau de chagrin au fur et à mesure que se rapproche l'échéance. Le plus emblématique d'entre eux est Me Dodji Apévon, le leader des Forces Démocratiques pour le Renouveau (FDR), toujours membre de la C14 et qui



Les leaders de l'opposition (photo archive)

curieusement, continue à soutenir n'être pas intéressé par le fauteuil présidentiel.

Irréconciliables :

Les chances que les différentes positions s'accordent avant le scrutin de l'année prochaine sont quasi nulles, tellement elles sont irréconciliables. C'est tout là, l'histoire de l'opposition togolaise depuis le début de l'ère démocratique et du pluralisme politique : elle a toujours été divisée et les différentes tentatives de regroupements ou d'alliances, soldées par des échecs ou ayant volé en éclats au bout de quelques mois d'expériences.

Le cas le plus récent est la C14 aujourd'hui réduite à sa plus simple expression, la coalition étant passée de 14 à 6 membres aujourd'hui. Mais avant elle, le pays a connu le Collectif Sauvons le Togo (CST), le Front Républicain pour l'Alternance et le Changement (FRAC), CAP 2015, tous avec les mêmes sorts et résultats.

En cause, principalement des questions d'ego et de leadership, le mépris et la condescendance supposés ou réels qu'auraient certains leaders envers leur pair, le manque de confiance et les suspicions permanentes qui pèseraient sur certains quant à la crédibilité et à la sincérité de leur engagement etc... L'épisode de 2005 où cette opposition a réussi à dégager une candidature unique contre Faure Gnassingbé, il est vrai dans un contexte particulier de succession pour le moins tendu et conflictuel, sans pour autant réussir à l'emporter, donne du grain à moudre à ceux qui estiment que celle-ci n'est pas une gageure.

Un homme, un peuple

C'est l'homme politique français François Bayrou qui a théorisé l'élection présidentielle comme étant la rencontre

d'un homme et d'un peuple. Autant dire la dimension personnelle de toute candidature. De fait, il est difficile de convaincre tous ceux qui parient sur leur destin personnel, de s'effacer au profit d'un autre, d'autant moins dans un scrutin à deux tours.

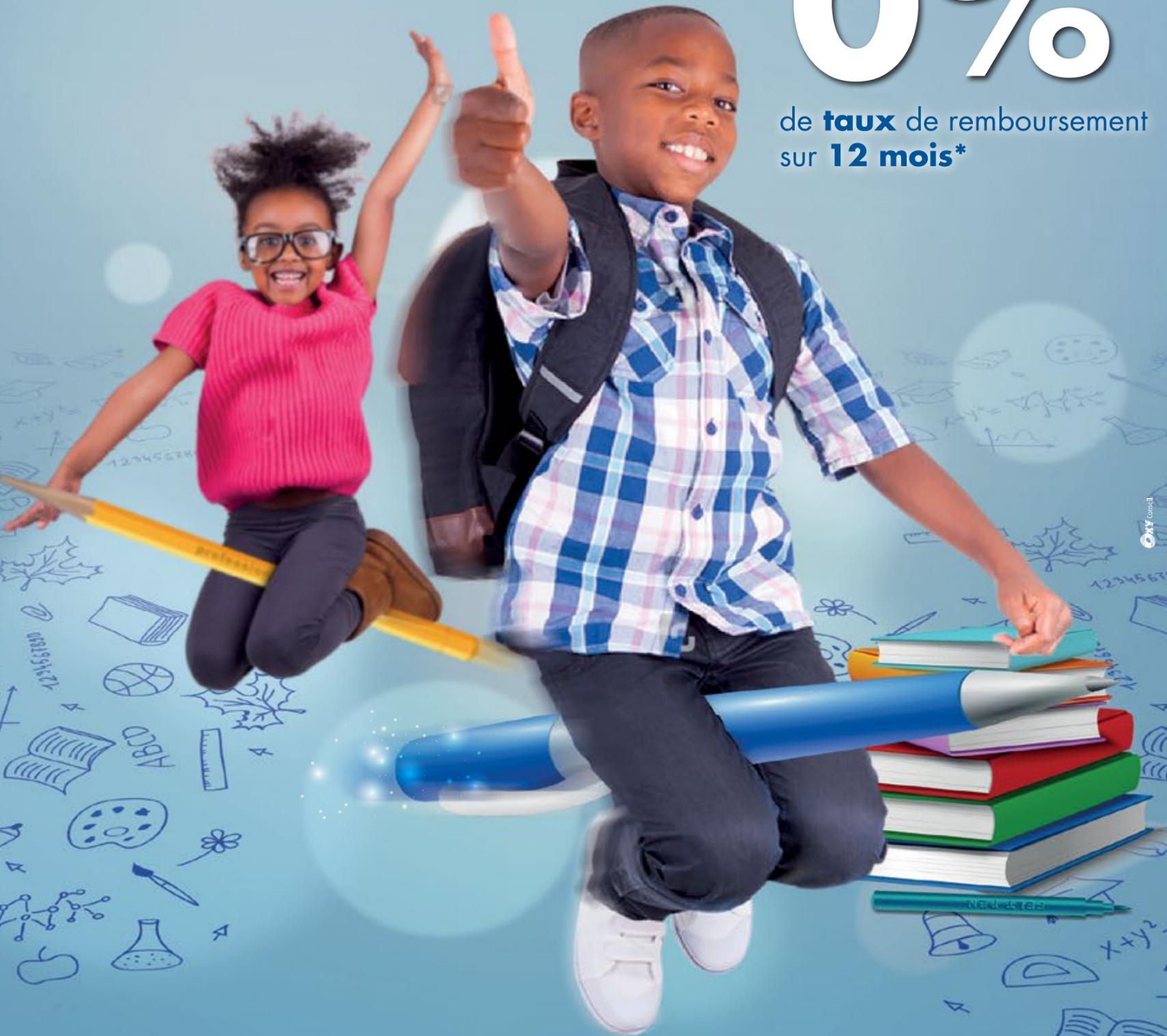
Cette compétition est une séquence unique et sans doute la seule, qui permet à une personnalité de se jauger auprès des électeurs, d'avoir une exposition politico-médiatique sans précédents sur lesquels, il ferait l'impasse pour un chimérique regroupement, qui lui sera en toute hypothèse et fatalement préjudiciable. En effet, ne pas exister pendant cette période qui ne survient que tous les 5 ans, si ce n'est en arrière-plan d'un concurrent, partenaire mais tout de même concurrent, est un risque difficile à prendre pour les formations politiques, surtout lorsqu'elles sont dirigées par des personnalités qui croient pouvoir avoir un destin national.

Encore que l'effacement que souhaitent les hérauts de la candidature unique ne se construit pas autour d'un projet commun (le projet particulier lui-même étant une arlésienne), porté par une personnalité consensuelle (si elle existe) et garanti par un partage de postes.

Les élections municipales dernières sont venues doucher les ultimes espoirs et la naïveté des tenants de la candidature unique : elles ont démontré que le report de vote n'est ni automatique ni systématique entre les partis de l'opposition. Et que le « cordon républicain » qu'avancent certains, notamment dans la diaspora, restera au stade du vœu pieu.

0%

de **taux** de remboursement
sur **12 mois***



* Offre soumise à conditions

© AXI Conseil

Prêt scolaire

Donnez des ailes à l'éducation de vos enfants

Du 15 Juillet au 15 Octobre 2019



La Banque Autrement

www.corisbank.tg



Kara : les jeunes volontaires ont appelé à l'action climatique

Dans le cadre de la mobilisation mondiale d'appel à l'action climatique organisée à travers différents pays du monde, l'ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE) a organisé à Kara le 27 septembre dernier un « Eco-concert ».

« Non aux énergies fossiles », « Oui aux énergies renouvelables », « il est temps d'agir », « non aux engrais chimiques », c'étaient entre autres, les messages véhiculés durant la soirée par différents artistes et slameurs.

L'objectif de cet événement, selon le coordonnateur de JVE-Kara Wisdom Agboh, est de dénoncer la taxation des produits solaires, devenus trop coûteux pour une grande partie des populations rurales et d'amener les dirigeants locaux à plaider auprès du gouvernement togolais pour aider les communautés à accéder à une énergie durable et ainsi atteindre les objectifs des Contributions Déterminées au plan National (CDN) du



Les jeunes volontaires appelant à l'action

Togo.

Il s'est agi aussi pour l'ONG JVE et ses partenaires d'inviter les populations à se mobiliser pour interpeller les autorités et les amener à plus d'actions pour lutter contre les changements climatiques.

En prélude à l'éco concert de Kara, l'ONG JVE a organisé une course pour le climat à travers les artères de la ville de Lomé toujours pour appeler à l'action face à l'urgence climatique.

« Les énergies fossiles contribuent énormément aux phénomènes climatiques surtout avec leur usage au quotidien. Et c'est forts de

cela que nous, jeunes togolais, nous sommes descendus dans les rues de Lomé pour dire non à ces énergies et pour notifier qu'il y a urgence climatique. Par cet acte, nous lançons un message fort aux autorités et aux populations à prendre conscience afin d'intensifier les actions de lutte contre les changements climatiques », a lancé à l'occasion, Charles Kolou, Président de la branche locale Lomé 5 de l'ONG JVE.

En plus de l'Eco concert et de la course pour le climat, les jeunes volontaires pour l'environnement ont démarré une campagne de reboisement de 1000 plants dans la région de la Kara.

Dapaong : le projet d'amélioration de la situation financière des jeunes et femmes rurales lancé

L'ONG Recherche appui aux initiatives d'auto développement (RAFIA) a procédé le 24 septembre dernier à Dapaong au lancement du projet « Renforcement de l'assise économique et sécurisation foncière des femmes et des jeunes ruraux de la région des Savanes ».

Le projet qui bénéficie de l'appui financier de l'ambassade de France à travers les fonds PSCCA vise à améliorer la situation financière et sociale des groupes marginaux (femmes/jeunes agriculteurs

ou agricultrices) des communautés rurales de Nadjoundi, Poissongui, Kourientré et Sanfatouté de la région des Savanes.

De fait, le projet permettra de renforcer les capacités de production agricole et de transport en milieu rural et l'accès à la propriété foncière en termes d'achat ou bail de terrain des bénéficiaires.

Ainsi, les actions du projet consisteront entre autres à doter les bénéficiaires d'une paire de bœufs de traction animale pour emblaver à temps leurs champs, d'une charrette tirée par l'âne pour

le transport des kits agricoles et des produits de champs.

Le projet qui durera 1 an et trois (3) mois, devra à terme contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes ruraux. Le projet a été lancé par M. Parin Ebéfei au nom du préfet de Tône. Exhortant les bénéficiaires à se rendre disponibles dans la mise en œuvre du projet, ce dernier a souligné la nécessité d'appuyer les femmes et les jeunes agriculteurs afin de relever leur niveau de vie et contribuer à réduire la pauvreté dans la région.

Région des Savanes : les actions des ONG passées en revue

Du 23 au 24 septembre dernier, s'est tenue à Dapaong une revue des actions menées par les ONG de la région des Savanes durant les 5 dernières années. Organisée par le Ministère de la Planification du développement et de la Coopération (MPDC) avec l'appui technique et financier de l'ONG Aide et Action, cette revue s'inscrit dans la perspective de l'organisation du forum national de mise en place du cadre de concertation entre l'Etat et les organisations de la société civile (OSC).

L'objectif de cette revue était d'évaluer et de ressortir

l'impact des actions sur le développement. Et, en outre, d'établir une cartographie des compétences des ONG actives sur le terrain pour un meilleur pilotage et une coordination plus efficace de l'intervention de ces dernières dans la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND).

« Le Togo dispose dans sa base, de près de 1000 ONG dont certaines ont un accord programme avec le gouvernement. C'est pourquoi, cette initiative est prise en vue de renforcer la structure des ONG et parvenir à la mise en place d'un cadre de concertation Etat - OSC », a indiqué le directeur de cabinet du

ministère de la Planification du développement et de la Coopération, Edjeou Essohanam.

Selon le directeur de la coopération bilatérale, Akpoto komlagan Amevi, cette rencontre vise aussi à permettre aux ONG qui sont des acteurs locaux de développement de comprendre les nouvelles orientations du PND et à y jouer efficacement leur rôle.

La centaine d'ONG œuvrant dans les préfectures de la région des Savanes a saisi cette occasion pour faire le point sur les activités menées sur le terrain, leurs partenaires et les résultats obtenus.

Notsè / Lutte contre le mariage des enfants : des chefs traditionnels et leaders d'opinion outillés sur la déclaration

Un séminaire de mise en œuvre des interventions relatives à la déclaration de Notssè pour la protection des enfants et son engagement additionnel sur la lutte contre le mariage des enfants au Togo s'est tenu le 24 septembre dernier à Asrama.

Attirer davantage l'attention des populations locales sur les conséquences désastreuses de certaines pratiques sociales et culturelles sur les enfants, tel est l'objectif de ce séminaire organisé par la direction régionale

de l'Action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation des Plateaux, en collaboration avec le Conseil des chefs traditionnels et religieux des confessions, couvents et communautaires du canton d'Asrama.

Selon les organisateurs, le séminaire d'Asrama vise aussi à repenser les différentes stratégies et à revoir le cadre de collaboration des acteurs en vue de l'éradication de ces pratiques qui hypothèquent dangereusement l'avenir des enfants et partant le

développement du pays.

La communication portant sur la déclaration de Notssè et de son engagement additionnel, les mécanismes intégrés de protection de l'enfant, l'élaboration des plans de communication et de sensibilisation sont entre autres activités ayant meublé le séminaire.

A l'issue du séminaire, des équipes de veille et de sensibilisation ont été mises sur pied dans chaque localité en vue de mettre fin aux pratiques sociales et culturelles néfastes affectant l'enfant.

Klologo : le mouvement JDCK lancé pour le développement

Le village de Klologo situé à environ 72 kilomètres à l'Est de Lomé dans la préfecture de Vò, peut bien compter sur sa jeunesse pour son développement. Celle-ci s'est engagée à jouer sa partition en lançant le 14 septembre dernier un mouvement d'action dénommé « Jeunesse Dynamique et Consciente de Klologo », en abrégé JDCK.

Le lancement dudit mouvement présidé par Didier Aboudou a eu lieu à l'occasion de la cérémonie de clôture des « cours de vacances » organisés dans le village de Klologo par la JDCK en collaboration avec le comité villageois de développement au profit des élèves dudit village.

« Cette association qui

regroupe les jeunes résidant au village et ceux à Lomé et à l'étranger, est portée sur ses fonts baptismaux ce jour, pour créer d'une part, un cadre de réflexions relatives à l'éducation et la formation des jeunes, et d'autre part pour plancher sur les questions relatives au développement de notre cher village Klologo », a laissé entendre le président de JDCK.

25 000 débits de boissons dénombrés à Lomé et ses environs en 2019

✪ KSA

L'une des activités qui prospère dans la capitale togolaise est l'ouverture et l'exploitation d'un débit de boissons, communément appelé « bar ».

Des traditionnels quartiers « branchés » comme Deckon aux nouveaux qui se développent à Lomé ou à sa périphérie, notamment Agoè, Totsi, Avédji (Limousine surtout), Amandahomé, un constat s'impose : l'activité de vente de la bière ne s'est jamais autant bien portée. Et l'un des indices des belles affaires que réalisent ceux qui exercent à Lomé, cette activité, reste la prolifération des débits de boissons.

De jour comme de nuit avec une préférence pour la tranche horaire 19h-minuit voire jusqu'au petit matin, c'est l'animation en continu au rythme de chansons mais également avec de la bonne bouffe, brochettes, « akpan », poissons braisés ou poulets entiers. Ce qui est surtout frappant, ce sont les bouteilles de bière qui sont sur les tables et aussi, le beau monde qui fréquente ces endroits où rien n'est offert gratuitement. Adolescents, jeunes, adultes et vieux, c'est une clientèle intergénérationnelle qui se donne rendez-vous les soirs ou nuits et plus encore les week-ends en ces lieux où la vie se croque et se savoure. « Carpe diem », dit-on.

De Casablanca (Bar la Ryverone) à Avédji Limousine, carrefour Y) en passant par la Camionnette, l'ambiance est survoltée ce dimanche 29 septembre 2019. Visiblement, certains clients sont déchainés ; interprètent des morceaux et dansent. Les raisons pour lesquelles le taux de fréquentation de ces endroits reste élevé ces derniers temps, varient d'un client à un autre. De la simple envie de se faire plaisir à un souci que l'on cherche à noyer ou un anniversaire que l'on célèbre, chacun sait effectivement ce qui l'a poussé à être à l'un de ces endroits. A Lomé, la bière coule à flots ! Les clients boivent et en redemandent. Mais ce n'est pas trop la préoccupation des serveuses ni du DJ qui assure la partie technique, même si on rassure que c'est une règle morale et humaine de ne pas servir un client déjà au bord de l'ivresse, par respect dû à l'humain et même par souci d'éviter d'éventuels dégâts que pourrait causer ce client.

Des chiffres révélateurs

Au total, rapporte Kossi Agbeke Segbeaya, Secrétaire général du Syndicat National des Tenanciers de bars et restaurateurs du Togo (SYNATERTO) qui cite une source proche de la Brasserie du Bénin,

en 2019, on dénombre 25 000 débits de boissons rien qu'à Lomé et ses environs. Ce qui traduit une progression du nombre de bars de 10 000 sur une année. En 2018 en effet, le compteur affichait 15000 bars. Cet intérêt de plus en plus prononcé des Togolais pour l'ouverture et l'exploitation d'un bar est considéré comme un indicateur fiable de son caractère prospère. Même si cet avis n'est pas totalement partagé par le N°1 du SYNATERTO. Selon celui-ci, le critère statistique n'est pas dans l'absolu, un baromètre de la rentabilité de l'activité : « une chose est de mettre en place un bar, une autre est de le gérer sur la durée. Si la gestion est mauvaise, à terme, l'activité ne sera pas considérée comme lucrative. En revanche, si elle est bonne, celui qui l'exerce peut s'en frotter les mains ».

En effet, relativise-t-il, il serait exagéré de considérer cette activité comme étant la plus rentable. Il explique, dans un 2^e temps, la ruée vers cette activité par le taux de chômage élevé au Togo : « il y a beaucoup de jeunes aujourd'hui qui sortent des écoles et ne trouvent pas à faire ; donc c'est plus une bouée de sauvetage pour eux. Si l'aventure leur procure des gains, ils la poursuivent. Le cas échéant, si la rentabilité n'est pas au bout et qu'à un moment donné ils trouvent un emploi, ils vont désertier le secteur et se consacrer à cet emploi. C'est donc une analyse et des déboires de la vie qui font rentrer certaines personnes dans cette activité ».

Ce sont certaines situations qui amènent certains à embrasser cette activité, occasionnant du coup la prolifération des bars à laquelle on assiste. Les coiffeuses, les forgerons, les mécaniciens, les menuisiers et autres, ouvrent des bars avec cette perception a priori que c'est le secteur le plus rentable ».

Activité rentable, mais pas toujours

Contrairement aux a priori et idées reçues, l'exploitation d'un bar n'est pas toujours synonyme de rentabilité ni de réussite entrepreneuriale. Un travail mérite en amont d'être fait avant de lancer l'activité : « il faut trouver un bon emplacement, réaliser une bonne étude du marché et avoir la Providence de son côté ». Si c'est rentable, c'est aussi une solution au chômage car c'est 100 000 emplois qui sont créés si on considère qu'un débit de boisson emploie 4 personnes. Alors que ce sont 25000 bars qui sont ouverts.



Des jeunes dansant dans un bar

Comme toute activité, il est recommandé de prévoir entre 6 et 12 mois de charges. Mais dans l'hypothèse où l'exploitant n'a plus de ressources suffisantes pour poursuivre son activité surtout face à des charges en nette augmentation (eau ; électricité) sans compter les charges du personnel et autres, il sera bien obligé de fermer. A l'instar de nombreux exploitants dont le SG du SYNATERTO « himself ». Celui-ci, réalisant que « qui trop embrasse, mal

étreint », ferme certaines annexes de son bar « LA RYVERONNE » pour se concentrer sur celles qui sont situées à des points stratégiques et qui sont plus rentables. « Mieux vaut se concentrer sur une ou deux unités qui donnent des rendements », conseille-t-il.

De plus, si les débits de boissons se livrent une rude concurrence en termes du nombre d'unités qui se partagent le marché de la boisson et de la bière dans une zone, ils

ne peuvent l'étendre aux prix. La Brasserie du Bénin fixe aux grossistes les prix auxquels ils doivent vendre les produits et ceci fausse le jeu de la libre concurrence et même la loi du marché selon laquelle le prix est fonction de l'offre et de la demande, estime-t-on au SYNATERTO. Si la fixation du prix était libre, la concurrence serait plus renforcée, à l'avantage des tenanciers de bars et des consommateurs, indique-t-on.

Mais comment devient-on tenancier d'un débit de boisson ?

Beaucoup de tenanciers ne maîtrisent pas la procédure, constate le SG du SYNATERTO qui affirme entreprendre des sensibilisations des syndiqués à la maîtrise de la réglementation en vigueur. Une autorisation d'ouverture de débit de boisson devenue aujourd'hui licence d'exploitation de bar délivrée par le ministère en charge du tourisme, de l'hôtellerie, et une carte d'opérateur économique sont exigées en ce sens, souligne-t-il.





focus Infos
Bimensuel Togoais d'informations
RECEPSE N°0326180970A4C

A partir de novembre 2019, recevez la version numérique de FOCUS INFOS en vous abonnant

| | | |
|--------|---------|-----------|
| Offres | 3 mois | 3000 FCFA |
| | 6 mois | 5400 FCFA |
| | 12 mois | 9500 FCFA |

Règlement


+228 92 53 53 69

+228 97 54 00 61


000 4000 76 76

Renseignements +228 92 53 53 69

focusinfos@focusinfos.net

Les voitures de plus de 10 ans toujours en vente, malgré leur interdiction

✎ Charles KOLOU

Le Port Autonome de Lomé (PAL) reste l'une des plaques tournantes du commerce des véhicules automobiles d'occasion en Afrique de l'Ouest. Ceci, avec plus de 60 000 voitures accueillies sur les 4 à 6 millions convoyées de l'Europe vers le continent chaque année. Selon les estimations, l'occasionnel représente six à dix fois le marché du neuf. D'où viennent ces véhicules ? Qui domine le commerce des véhicules d'occasion au Togo ? Le décret interdisant l'importation au Togo des véhicules automobiles d'occasion de plus de 10 ans reçoit-il application ? Grand dossier.

Un commerce aux mains des Libanais

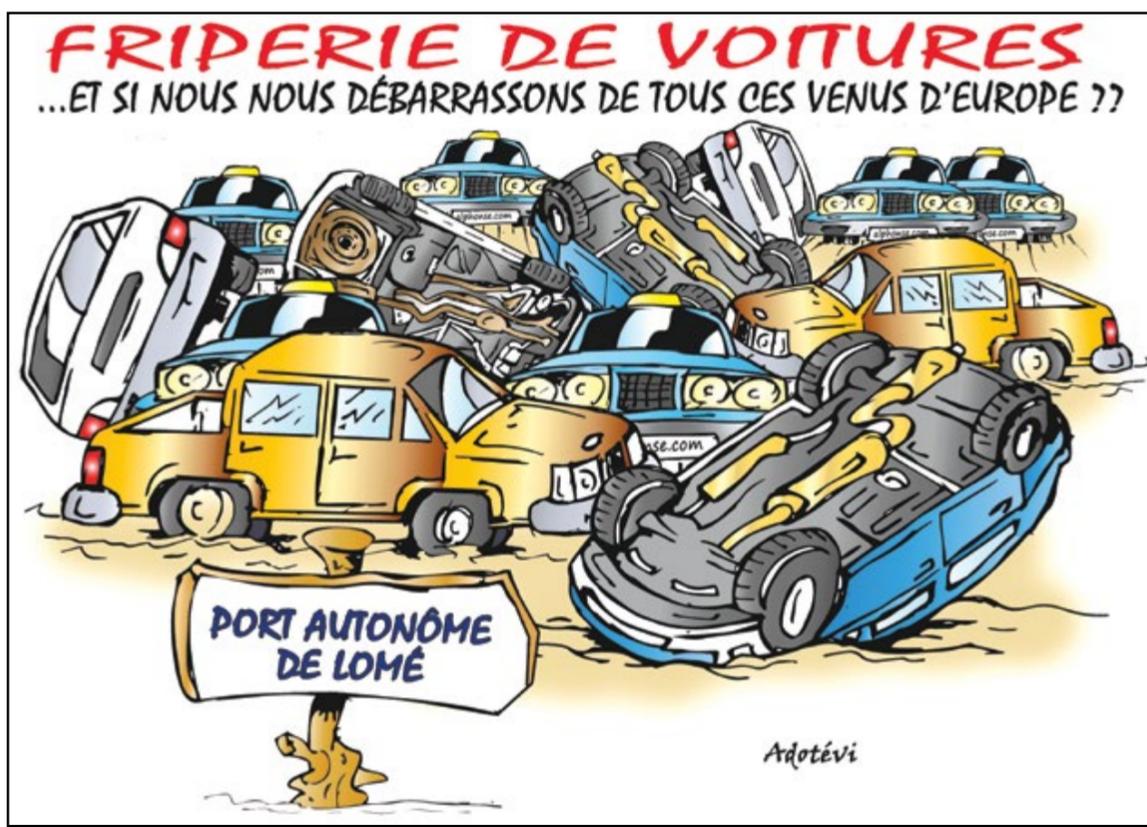
Le commerce des véhicules d'occasion est, sans concurrence, aux mains des Libanais. « C'est un système bien huilé entre les Libanais ici et leurs frères qui sont en Occident. Un Togolais ne peut pas les concurrencer. Ils ont aussi de gros moyens et sont très solidaires entre eux », c'est ce qu'affirme Koffi Kwami, un agent du Parc STLL.

De fait, ils sont à la tête de presque tous les 24 parcs spécialisés dans la vente de véhicules d'occasion annexés au PVO (Parc de Véhicule d'Occasion) ex-TP3 du Port Autonome de Lomé. Dans chaque parc, sont installés plusieurs hangars appartenant à d'autres Libanais exerçant, pour leur propre compte, le commerce de vente de véhicules. « Ce sont les Libanais qui dominent tout ici, ils ont de l'argent pour passer la commande des véhicules », renchérit Michel, un démarcheur de véhicules au parc des véhicules de Lomé. La diaspora togolaise et quelques commerçants nigériens, communément appelés Aladji, répertoriés dans le secteur, ne détiennent qu'une part infime du marché.

Du port au parc

Les véhicules exposés dans les parcs de Lomé proviennent, en majorité, des pays européens dont l'Allemagne, la France, la Suisse et l'Italie. Pour la livraison d'une commande, les bateaux mettent 2 à 3 semaines pour parvenir au port de Lomé où ils déchargent les véhicules. A la décharge, les conteneurs de voitures sont acheminés vers le « sous-pont » du port avant tout transfert des véhicules au Parc de Véhicules d'Occasion et les différents parcs. Ce transfert est assuré par des chauffeurs recrutés pour cette tâche par une société de la place. Les chauffeurs chargés du transfert perçoivent 300 F CFA par voiture comme motivation, en plus de leurs indemnités mensuelles.

Après le parking, rentrent en jeu des démarcheurs de véhicules qui servent d'intermédiaires entre de potentiels clients nationaux et les Libanais. Les grands clients sont les commerçants



des pays du Sahel notamment le Burkina Faso, le Niger et le Mali. Les Nigériens aussi visitent le marché des automobiles d'occasion du Togo.

Pour visiter un parc et faire son choix, le client doit payer un ticket d'accès de 300 FCFA. Au parc, il est aussi perçu, par véhicule, un droit de place de 10 mille francs. « Pour chaque véhicule parké ici, il est perçu un droit de place de 10 mille francs CFA qui est soustrait des frais de ticket de sortie, à la vente du véhicule. Ce ticket varie entre 94 000 F et 118 000 CFA », confie Koffi Kwami.

Toyota domine le marché

Les marques des véhicules d'occasion importés sont diversifiées. L'on rencontre les marques françaises comme Peugeot et Renault, des marques anglaises Land rover et Ford. Les marques coréennes Hyundai, KIA, y sont aussi exposées, de même que les marques allemandes comme Volkswagen, Jetta et BMW.

En plus de celles-ci, c'est la marque japonaise Toyota qui domine le marché togolais avec ses différents types. D'autres marques japonaises notamment Mazda, Celica trouvent de la place également parmi les différents parcs de véhicules d'occasion à Lomé.

Les marques américaines sont moins abondantes sur le marché togolais,

du fait de la distance entre l'Afrique et l'Amérique mais aussi de leur coût relativement cher.

Un marché en crise ?

L'importation des véhicules d'occasion reste importante de même que le nombre mis en circulation au Togo. Entre 2011 et le premier semestre de 2016, les statistiques des véhicules immatriculés au Togo, diffusées par la Direction Générale des Transports routiers, ont enregistré une nette progression, passant de 7 256 à 14 500. Cette croissance s'explique, en général, par le caractère accessible des véhicules d'occasion.

En effet, les voitures d'occasion sont moins coûteuses. Avec environ 500 000 FCFA, l'on peut s'acheter une voiture hors douane. Et les prix varient selon les marques et l'année de mise en circulation de la voiture. « Il y a ici une gamme de véhicules avec différents prix à débattre d'ailleurs. Le prix varie et dépend des caractéristiques de la voiture qu'un client aurait choisie. L'année reste aussi déterminante », explique Barry Ahmed, responsable d'une société de commerce de véhicules d'occasion.

Mais les différents acteurs de ce secteur restent unanimes sur la baisse de leurs chiffres d'affaires. Le marché

n'est plus aussi florissant que par le passé, laissent-ils croire.

« Ça ne marche plus comme avant. Maintenant, c'est plus difficile d'écouler les véhicules. Nos amis du Sahel ne viennent plus comme il y a de cela quelques années. On peut faire

De plus, il est relevé que la probabilité d'accident est élevée pour les vieux véhicules en circulation et exige plus de charges quant à leur entretien et réparation.

Le gouvernement togolais reconnaissait en 2018 que « l'importation incontrôlée de véhicules d'occasion, hors normes, et leur utilisation portent préjudice à la sécurité routière puis engendrent la dégradation précoce des infrastructures routières ainsi que des coûts énormes pour l'entretien routier ».

Quid de la loi sur l'importation des véhicules d'occasion ?

Pour réduire le risque de maladie lié à la pollution induite par les véhicules, l'Etat togolais a adopté le 10 janvier 2018, un décret interdisant l'importation des véhicules de plus de 10 ans. Suivant ainsi l'exemple d'autres pays comme le Ghana, le Sénégal, Nigeria, et l'Algérie.

Une décision qui sera diversement appréciée. Mal perçue par ceux qui se tiraient d'affaire grâce au commerce des véhicules d'occasion, mais saluée par les acteurs de protection de l'environnement.

A travers cette mesure, le gouvernement s'engageait à « assainir le parc automobile togolais et surtout sauvegarder la vie des citoyens, victimes de l'insécurité routière liée entre autres à l'état délabré de ces véhicules d'occasion hors normes ».

Plus de 18 mois après, aucune action ne semble être posée en ce sens. Un tour dans les parcs automobiles est suffisant pour se convaincre de cet état de chose. En effet, sur les pare-brise des voitures, les années comme 2000, 2002, 2005, 2007 ou plus éloignées comme 1999 sont visibles.

« Le décret qui a été adopté n'est pas encore appliqué. Nous continuons à accueillir dans nos parcs, des véhicules vieux de plus de 10 ans. Vous pouvez trouver des véhicules datant même de 1999. D'autres véhicules arrivent même en mauvais état », confie ce responsable de société de commerce de véhicules d'occasion qui évoque le niveau de vie relativement bas des Togolais.

Au ministère des Transports, l'on reconnaît que la mesure d'interdiction d'importation des véhicules de plus de 10 ans n'est pas encore en vigueur. Notre source nous renseigne que l'implication de plusieurs départements ministériels dans la mise en œuvre de cette disposition est l'une des causes du retard d'application de la mesure.

ROUTES TOGOLAISES :

Albert AGBEKO

Le grand racket

Le Général Yark Damehame en a fait son cheval et pris l'engagement: les automobilistes togolais ne seront plus soumis au racket systématique, quasi institutionnalisé sur les routes. Mais le Ministre de la Sécurité et de la Protection civile est encore loin d'avoir gagné cette bataille. Tant les pratiques ont la peau dure et certains agents ne sont pas encore décidés à déférer aux injonctions de l'officier. Dossier de FOCUS INFOS.

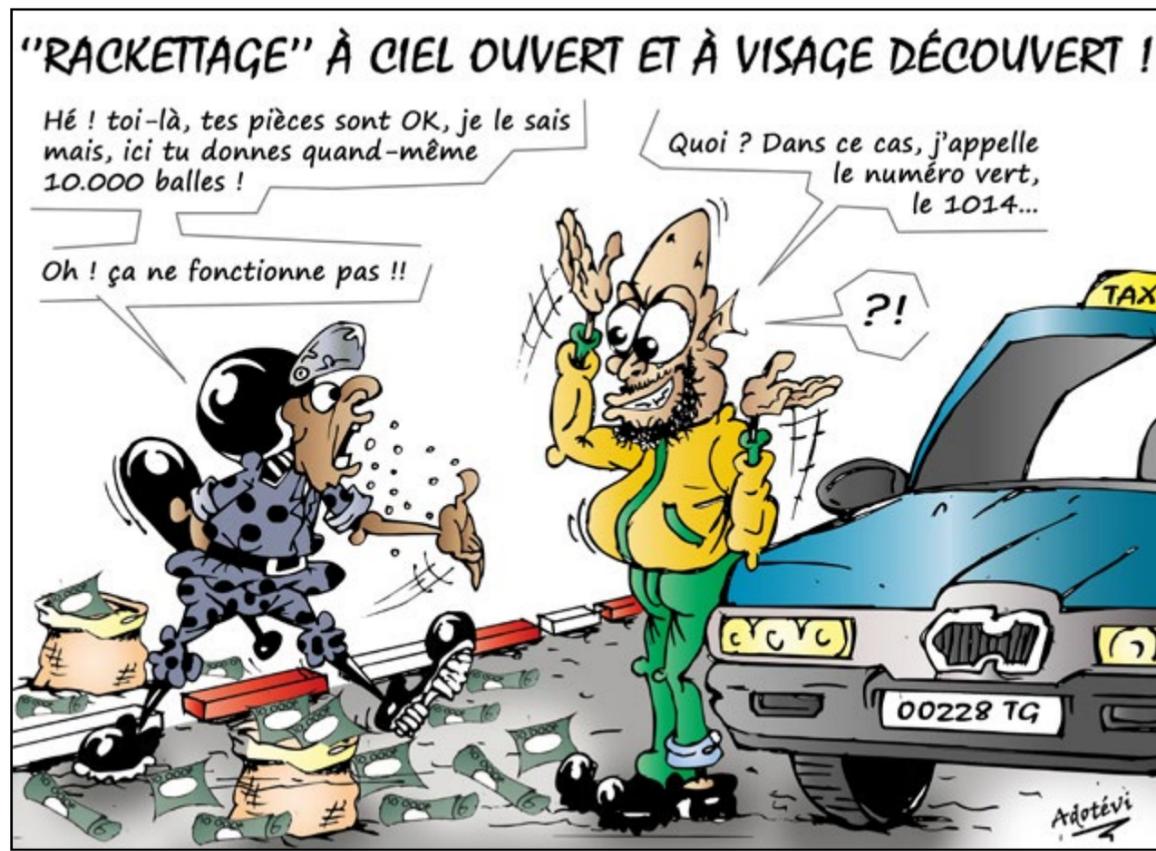
Vendredi 20 septembre dernier. A bord d'un taxi-moto, nous ralliâmes Kpalimé, à partir de Notsé, à 90 kms au nord de Lomé.

Après une demi-heure de trajet, nous arrivâmes devant un poste de contrôle de la gendarmerie dans le village de Santo. Un tronc d'arbre trônant au milieu de la voie et servant de barrière de fortune, sépare la route en deux : d'un côté, le passage des véhicules qu'autorise une corde, de l'autre, celui des engins à deux roues indiqué par un bâton. C'était un jour de marchés : on croise sur ce check point improbable plusieurs véhicules de marchandises, des motos et vélos transportant du bétail, ainsi que des villageois à pieds.

Le tarif obligatoire de passage pour tous est rappelé à chaque fois par un des agents en faction : 1000FCFA pour les voitures de marchandises, 200 FCFA pour les motocyclistes et 300 FCFA pour les bêtes. Un trou dans le tronc d'arbre sert de caisse aux policiers, qui rendent même la monnaie le cas échéant. C'est un système bien rôdé. A votre passage, votre plaque d'immatriculation est notée dans un cahier ; ce qui vous assure un quitus pour un franchissement gratuit du check point le reste de la journée. Quelques minutes passées sur le poste nous apprirent que sont « exemptés » de ces « taxes », les enseignants, les élèves, les apprentis et les voitures de particuliers.

Sur la N°6, reliant Notsé à Tohou vers la frontière béninoise que nous empruntâmes, la pratique est la même. En effet, au poste de contrôle de Djéméni, la « taxe » de 200 FCFA est obligatoire pour toute voiture de marchandises ou de passagers.

La route Lomé-Kpalimé n'échappe pas non plus au phénomène, comme nous l'avons constaté. Un chauffeur de transport en commun qui fait ce trajet avec son véhicule 5 places devra prévoir 1600 FCFA, répartis entre les agents de la Direction de la Sécurité Routière



La ligne verte 1014 défailante

Dans le cadre de la lutte contre la corruption et les rackets au sein des forces de sécurité, Yark DAMEHAME a mis en place une ligne verte 1014 destinée « à toute personne victime ou témoin d'un acte de corruption ou d'indélicatesse commis par un personnel des forces de sécurité ou d'un fait d'insécurité, pour dénoncer ces situations afin que des mesures urgentes soient prises en temps réel », avait-il indiqué. Or, cette ligne que nous avons jointe à plusieurs reprises n'est pas opérationnelle. Selon le ministre, la responsabilité de cette défaillance incombait à un des opérateurs de téléphonie mobile.

En toute hypothèse, la volonté politique exprimée pour lutter contre ce phénomène devra être davantage renforcée. Il faut par exemple rassurer la population qui, à 53% selon un sondage d'Afrobaromètre, craint des représailles en cas de dénonciation.

Les noms et numéros d'identification des agents devraient également être visibles sur les tenues. Au demeurant, pour que la lutte contre les rackets soit effective sur nos routes, il faut le respect de la hiérarchie, le renforcement des moyens d'intervention des brigades de police dans le cadre de l'inspection.

Les postes de contrôle doivent être réduits, la prise de sanction contre les agents racketteurs systématique de façon à décourager, la sensibilisation et la formation des usagers de la route sur leurs droits et devoirs et les limites de l'action des forces de sécurité promues.

Les chauffeurs quant à eux doivent mettre à jour leurs pièces et respecter le code de la route.

Ce n'est qu'à ce prix qu'on peut espérer gagner la bataille contre la corruption et les pots-de- vin sur nos routes et éviter également les accidents de circulation qui constituent les deux grands défis de sécurité routière.

(DSR) installés aux encablures de Noépé (1000 F) et les forces de sécurité en faction au niveau de trois postes de contrôle (200 F par poste). Ce sont des « taxes » qui sont perçues, sans quittance, peu importe que le chauffeur soit en règle ou pas.

A la frontière de Hillah-Condji entre le Togo et le Bénin, les agents chargés de l'enregistrement des véhicules sortant ou entrant, perçoivent 200 FCFA, là également sans quittance, et plus s'ils transportent des marchandises et en fonction de celles-ci. Pour Inoussa, chauffeur routier depuis une dizaine d'années et effectuant régulièrement des voyages entre Lomé et Cotonou, il est temps de mettre fin à ces pratiques exaspérantes à son goût.

« Le policier togolais ne peut pas ne pas prendre de l'argent. », commente-t-il, furieux. « Pour ces trois cartons et ces grillages, ils voulaient prendre 4000 F en sus des 100 F d'enregistrement » raconte-t-il. Finalement, il n'aura payé que 1000 FCFA.

Les douaniers aussi.

Le racket n'est pas seulement le fait des policiers ou des gendarmes. Les douaniers le pratiquent également.

A quelques kilomètres de la frontière de Hillah-Condji sur la nationale N°2, à la sortie de la ville d'Aného, se trouve le poste de douane dit « Les rails ». Il a pour mission de vérifier la conformité des marchandises entrant sur le territoire national avec celle déclarée à la frontière. Les douaniers peuvent également dépêcher un agent pour suivre le véhicule de marchandises jusqu'au déchargement, afin de s'assurer de l'exactitude des déclarations faites à la frontière. Cependant, d'après plusieurs témoignages, les agents outrepassent régulièrement leurs prérogatives et imposent des taxes indues aux transporteurs. Il s'agit du paiement systématique et presque institutionnalisé d'un montant de 20.000 FCFA, évidemment sans quittances, que doivent payer tous les véhicules de transport de marchandises, que vous ayez fait de déclaration à la douane ou pas, peu importe que les marchandises déclarées soient conformes.

« La scène est immuable. Après vérification des déclarations, l'agent des douanes vous tend la main. Si vous ne lui donnez pas les 20.000 FCFA, il vous envoie chez son supérieur. Qui vous enjoint de faire en sorte que le compte soit bon. Mais

si vous n'avez pas fait TEL (ndlr Travail Extra Legal) à la frontière et que vous avez préféré négocier avec un douanier, là la facture risque d'être salée. Ils appellent leurs collègues de la frontière pour

connaître le montant réglé chez eux et exiger le même » témoigne un chauffeur routier. Quant aux taxis en provenance de Cotonou, ils sont systématiquement rackettés par ces mêmes douaniers auprès de qui ils s'acquittent d'un montant obligatoire de 2000 FCFA.

Coûts importants.

Aucune étude sérieuse n'est encore venue établir le montant sans doute exorbitant, encaissé indûment sur les routes togolaises par les agents des forces de l'ordre et les douaniers. Mais ils doivent être de l'ordre de plusieurs milliards que doivent s'acquitter annuellement les chauffeurs de transport en commun et de marchandises.

Ainsi par exemple, sur la route Lomé-Kpalimé, c'est près de 600.000 FCFA que le racket coûte annuellement à un chauffeur qui fait ce trajet. Lorsqu'on multiplie par le nombre de véhicules et celui des différents tronçons où sévissent les racketteurs, l'on a une idée de l'ampleur financière du phénomène.

Conséquence un renchérissement des tarifs des voyageurs et du coût de transport de marchandises,

Le chien, ce compagnon de toujours

✎ Albert AGBEKO

Le chien, que ce soit avec les enfants ou avec les proches, sait se montrer fidèle et accompagne l'homme dans son quotidien, grâce à un caractère facile à vivre. Il est par nature un animal social, qui grandit au sein d'une communauté et apprend dès son plus jeune âge, à entrer en contact avec les membres de son environnement. De même, il peut se montrer un gardien de l'homme en veillant à sa sécurité. Ceci fait de lui un véritable compagnon de l'homme dans sa vie quotidienne. De ce fait, le chien est le seul animal à mériter le surnom de « meilleur ami de l'homme ».

Depuis plus de 12 000 ans, le chien, de son nom scientifique le « *canis lupus familiaris* », vit auprès de l'homme et lui rend service. Il existe au monde près de 400 races de chiens dont une demi-douzaine prédomine au Togo et parmi lesquelles on retrouve le chien togolais, le berger allemand (le chien favori de l'homme, classé en tête de tous les chiens en nombre de tête), le malinois (utilisé par les polices du monde entier), le Rottweiler, le Boerboel, le berger belge.

Cependant lors du premier « dog walk » de Lomé qui s'est déroulé le 07 septembre dernier dans les rues de Lomé, à l'initiative de l'Association des amis des chiens du Togo (AACT) et qui a vu la participation de plus de 280 personnes, 16 races de chiens ont été dénombrées à savoir les : Napolitain, Central Asian Ovsharka, Malinois, Basenji, Boerboel, Pomeranian, Doberman, Pitbull, Américan bull, berger caucase, Dogo Canario, le berger hollandais.

On estime la population canine à 700 000 au Togo. Il existe un chien dans presque chaque maison du pays. Le chien est utilisé à la fois comme animal de travail et animal de compagnie. Bon compagnon qui ne trahit jamais, le chien est élevé pour plusieurs raisons. Hormis tout ceci, le chien peut servir comme animal de chasse, jouet, détective, pour la reproduction et même dans la médecine.

« C'est le chien qui m'a donné le boulot que j'ai aujourd'hui, qui m'a permis de me marier, d'avoir des enfants, de les élever et de les envoyer dans les universités à l'étranger », confie Koffi Missowou, président de l'Association des amis des chiens du Togo. En 1999, en séjour en France, il a acheté deux femelles de chien de race, le Rottweiler, qu'il a introduit au Togo.

Par chance, lorsque les deux femelles avaient l'âge de 8 à 12 mois, il a fait le croisement avec un mâle, propriété d'un ressortissant français. Et ses deux femelles ont mis bas au total 22 chiots qu'il avait mis en vente à raison de 300 000 F l'unité. «

Multiplier 300 000 F par 22, ça me fait plus de 3 millions. Ça m'a lancé. Quel travail vous pouvez faire et gagner chaque mois 3 millions. Il y a quelques années plus tard, je suis retourné en France chercher deux autres chiens», poursuit-il.

Si les chiens sont considérés comme des animaux proches de l'homme, leur caractère peut différer en fonction des races. Il est donc primordial de se renseigner sur les caractères des races avant de choisir le chien qui vous accompagnera durant des années.

Cyrile N'kunu qui a deux chiens de race à la maison estime que les chiens ont une capacité d'écoute, d'intelligence, de protection et de compréhension hors-pair lorsqu'on leur donne des instructions.

« La femelle, Bibiche, quand je sors et je lui dis : garde la maison, personne ne peut rentrer. Mais elle est dressée également comme chien de compagnie et est en mesure d'accueillir ».

Le dressage des chiens

Doté d'un flair très développé, le chien aide les agents des douanes surtout dans la détection de la drogue.

Le chien a une attitude cognitive très remarquable. Les capacités liées au sens du chien seront développées par l'homme à travers le dressage. Le dressage est assuré par un maître redresseur ou un éducateur cané qui identifie les capacités du chien, les développe et éveille en lui des capacités sensorielles, olfactives dans la vie de tous les jours.

Le dressage du chien se passe en deux étapes. Tout d'abord par l'éducation de base de manière à ce que le chien puisse vivre normalement et correctement dans la cellule familiale.

La deuxième étape consiste à faire du chien, l'animal de défense ou de garde.

Le chien, selon le président de l'AACT, peut apprendre plus de 500 mots, et s'exécuter par rapport. « Tout dépend de l'investissement de son maître qui lui consacre du temps, qui lui apprend des choses ». « Dans certains pays



1er «dog walk» de Lomé

», poursuit-il, « le chien peut décrocher le téléphone ou ouvrir la porte, conduire un malvoyant, il peut amener au grand marché, c'est extraordinaire ».

« Le dressage consiste à faire renifler l'odeur de la drogue par exemple au chien quand il est tout petit. Et on lui donne une récompense, la récompense peut être un peu de viande. De ce fait, le chien devient accro à cette odeur et il sait que chaque fois qu'il détecte cette odeur, il y a une récompense. Et donc il est conditionné à recevoir une récompense à chaque détection de l'odeur de la drogue, ce qui fait que quand il est à l'aéroport et qu'il sent une odeur de drogue, il ne peut pas laisser passer la valise contenant cette drogue », nous a expliqué un éducateur cané.

L'odorat est le sens le plus développé chez les chiens, il le serait environ 35 fois plus que chez l'Homme. La membrane olfactive d'un chien mesure 130cm² et le chien possède 200 millions de cellules olfactives contre 5 millions chez l'homme. Le chien peut sentir une piste plusieurs jours et cette compétence est largement utilisée dans certaines disciplines telles que le pistage, la recherche de personnes, de drogue ou encore d'explosifs. Certains chiens sont même dressés pour savoir identifier certains cancers.

« On utilise beaucoup plus les chiens pour les investigations quand on a besoin de certaines traces », nous renseigne Mawuli Akalo, chef planning à la société de gardiennage « Africa international group ».

Il est donc important de laisser

au chien la possibilité d'explorer olfactivement, notamment en balade. Sinon, il encaisse des frustrations et alors, de mauvais comportements pourraient apparaître.

Les chiens laissent des messages olfactifs pour communiquer et ils sont capables de sentir des odeurs de stress. Ainsi, quand un chien stresse, il laisse un message olfactif, et quand un autre chien détecte cette information, cela peut influencer son propre état émotionnel.

Les chiens ont l'odorat développé mais l'ouïe l'est davantage. « J'habite St Jo mais quand je suis au niveau de la Colombe de la Paix, mes chiens commencent à aboyer à la maison, ils avertissent que je suis en train de rentrer, parce que de tous les bruits des voitures, ils distinguent le bruit de ma voiture », a souligné M. Missowou.

Soins et maladies des chiens

Le chien doit normalement faire partie intégrante de la famille car ne peut prendre le chien qui veut mais qui peut. Il est important de prendre soin de « notre compagnon » en veillant sur son alimentation, son hygiène et sa sécurité.

« Veiller sur le bien-être du chien suppose qu'on lui a construit une cage bien entretenue, propre où il peut être à l'aise et recevoir une bonne alimentation. Pour sa propreté, lui faire régulièrement ses bains une fois toutes les deux semaines ou une fois par mois, vérifier dans son pelage, ses aiglons, ses oreilles, désinfecter sa cage, veiller à ses vaccinations

de routine. Ce n'est qu'à ce prix qu'il devient un bon compagnon », conseille Dr Kossi Mabalou, président de l'Ordre national des médecins vétérinaires du Togo (ONMVT).

Lorsqu'on est conscient du travail qu'abat le chien, on doit lui procurer le minimum de confort dans son alimentation et dans ses soins. « Aujourd'hui, nous avons une variété de croquettes sur le marché. Pour élever un chien, il faut au minimum prévoir 30 000 F pour l'entretien par mois », révèle le président de l'AACT. Pour le président de l'Ordre des vétérinaires du Togo, le chien veut vivre auprès de l'homme et quand il est mis en cage toute la journée, il devient extrêmement malheureux, avec le risque que la frustration en fasse une menace pour l'homme qui l'élève. Mais ça, on l'ignore. Des incidents sont arrivés comme ça.

Tout comme l'homme, il arrive que le chien tombe malade. Selon Dr Mabalou, les maladies couramment rencontrées chez les chiens sont les maladies parasitaires. Il en existe deux sortes : le parasitisme interne et externe. Le parasitisme externe, ce sont généralement les tiques, c'est un genre de parasite qui se fixe sur la peau du chien, suce et vide l'animal de son sang.

Non seulement il le vide de son sang, mais aussi il lui transmet une maladie parasitaire appelée la piroplasmose qui se traduit par une anorexie. S'agissant du parasitisme interne, il se manifeste généralement par les vers, les vers ronds, les ascaris, le ténia...

Il y a aussi les maladies infectieuses qui sont des maladies virales dues à des virus. 80% des cas de consultations sont dus au parvovirus encore appelé la gastro-entérite hémorragique. Très contagieux, ce virus est très résistant dans le milieu extérieur. Néanmoins, il existe des vaccins adaptés aux chiots.

Les puces, les agents de la gale, les maladies de la peau, les eczéma ne sont non plus à ignorer.

« Pour que cet animal à quatre pattes demeure notre compagnon, nous devrions l'entourer de toutes les attentions, ainsi que nous traitons nos progénitures ; car il n'a pas demandé à faire partie de notre famille », conseillent les spécialistes.

Faure Gnassingbé présent au dernier hommage rendu à Jacques Chirac

✉ Ibrahim SEYDOU

Faure Gnassingbé a assisté lundi à Paris (France) à la messe d'enterrement de l'ancien président de la république française Jacques Chirac, décédé le 26 septembre dernier à l'âge de 86 ans.

Selon la présidence togolaise, la présence du chef de l'Etat « est une manière d'exprimer la fidélité à un homme et à l'histoire des relations entre les deux pays ». En apprenant la disparition de l'homme politique hexagonal, le numéro 1 togolais avait réagi sur twitter, disant du défunt qu'il était « un humaniste, fidèle ami du Togo et de son peuple ». Pour lui, Jacques Chirac était un « homme de conviction et de vision qui a toujours assumé son ouverture ».

Outre monsieur Gnassingbé,



Poignée de main entre Faure Gnassingbé et Emmanuel Macron sur les perrons de l'Elysée

d'autres dirigeants du continent ont également fait le déplacement de l'église Saint-Sulpice, dans le 6ème arrondissement de Paris, où plusieurs milliers de personnes sont venues rendre hommage à l'ancien maire de la capitale française.

Il s'agit notamment de Denis Sassou Nguesso du Congo-Brazzaville, de Teodoro Obiang Nguema Mbasogo de la Guinée Equatoriale, d'Ismaïl Omar Guelleh de Djibouti ou encore d'Azali Assoumani des Comores. On a noté la présence également d'Amadou Toumani Touré l'ancien président malien, qui avait fait le déplacement depuis Dakar, où il vit depuis qu'il a

quitté le pouvoir, celle de Vital Kamerhe, le directeur de cabinet du président congolais Félix Tshisekedi, comme celle Moulay el Hassan, fils de Mohammed VI du Maroc.

Jacques Chirac avait entretenu une vieille et profonde amitié avec feu Gnassingbé Eyadéma. Du continent qu'il connaissait bien et qu'il fréquentait assidument, il déclarait lors du dernier sommet Afrique-France de sa présidence en 2007. : « j'aime l'Afrique, ses territoires, ses peuples, ses cultures. Je sais qu'elle porte en elle un dynamisme exceptionnel. J'ai confiance dans son avenir car j'ai la conviction que l'Afrique nouvelle est en marche ».

LA ROUTE A SON HEROS LE NOUVEAU RAV4



Bd Eyadema, BP 332 Lomé
Tél.: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR OFFICIEL



Économies AFRICAINES

Le magazine des Investisseurs et des Décideurs

Entretien exclusif

D^r Komi Sélom Klassou,
Premier ministre de
la République togolaise

édition

TOGO

1^{ER} FORUM TOGO-UE

Investisseurs,
le Togo vous accueille

SOCIAL

500 000 emplois directs
à l'horizon 2022

RÉFORMES

Le Togo se donne les moyens
de ses ambitions

DETTE

Baisse continue depuis 2017

COTON

Le prix d'achat le plus élevé
de la sous-région

TRANSPORTS

Place aux infrastructures
modernes

LA CROISSANCE EN PARTAGE

EN KIOSQUE ACTUELLEMENT

COLORANTS ALIMENTAIRES :

Attention au risque de cancer

Il n'existe pas de statistiques officielles sur l'utilisation des colorants alimentaires au Togo. La pratique est cependant très répandue et aujourd'hui, à moins d'opter pour une alimentation 100% bio, le consommateur se retrouve à la merci de ces substances qui donnent de la coloration aux aliments. Non sans risques, notamment celui de développer le cancer et d'autres affections.

Hormis le goût et l'odorat, la vue détermine en grande partie notre comportement alimentaire. Mayi, revendeuse de bouillie connue sous l'appellation « Coco », le sait. Pour en vendre les deux variantes (bouillie blanche et rouge) dont raffole une clientèle plutôt fidèle, elle n'hésite pas à introduire « adako » dans la bouillie préparée avec du sorgho. .

À 15h 30 ce lundi 30 septembre, comme à l'accoutumée, elle s'installe au bord de la route qui va de Totsi à Avedji Limousine. La vente de «coco» nourrit ; et ici, cette activité s'exerce de génération en génération. N'ayant pas la tête trop aux études et après quelques échecs scolaires, Mayi a repris principalement cette activité qu'exerçait sa mère et pour laquelle elle lui prêtait main forte, depuis sa tendre enfance. « Coco blanche ou Coco rouge », il y en a pour tous les goûts. A chacun sa préférence.

Dans l'esprit de ceux qui achètent la bouillie rouge, il n'y a aucun doute : la bouillie est faite entièrement à base du sorgho. Or, c'est le colorant alimentaire « adako » qui a permis de lui donner sa couleur bien rouge. Sans gêne, la jeune revendeuse de «coco» se retranche derrière le prix élevé du bol de sorgho pour justifier cette pratique. Chacun a son secret professionnel. Mayi aussi a le sien ; et le garde très soigneusement.

Les clients ne se doutent de rien, mais heureusement pour eux, ils ne s'exposent pas à trop de dangers. Et pour cause, « adako » qui a permis de compléter la coloration rouge de la bouillie, est un colorant alimentaire naturel. Il n'en est pas de même hélas de nombreux autres utilisés dans l'agroalimentaire ; pour satisfaire le client et stimuler son appétit.

Pâtisserie, boissons, ingrédients alimentaires, bienvenue au « marché des colorants »

Le colorant alimentaire suit le consommateur. Pâtisserie, boissons ou jus, ingrédients alimentaires, toute la chaîne alimentaire est envahie par la pratique. Et cette pratique est très prisée, car « le colorant alimentaire masque généralement la pauvreté des ingrédients contenus dans des produits agroalimentaires, améliore certaines caractéristiques d'un aliment comme sa couleur pour vendre plus longtemps, ou assure des coûts de production réduits », dénonce par exemple une association de consommateurs française.

Selon Kokou Aziato, ingénieur à l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), le sujet des colorants alimentaires est vaste et, pour le cerner, il faudrait circonscrire le domaine particulier : « il faut voir le domaine, le type d'aliment, pour savoir quels sont les colorants recommandés et comment les gens les utilisent ; ensuite, faire des prélèvements et procéder à des analyses avant de se prononcer », déclare-t-il.

Si on prend l'exemple des boissons, « il est peu évident pour le consommateur de connaître, en dehors parfois des énumérations faites par les fabricants, les colorants alimentaires éventuellement utilisés et, s'assurer des doses prescrites », explique-t-il.

Certes, l'argumentaire peut être quelque peu nuancé, s'agissant de la Brasserie du Bénin à l'aune des multiples certifications qu'elle a décrochées tous azimuts pour sa base de Lomé notamment ISO 9001 Version 2008 en 2010 et plus spécifiquement FSSC 22000 en 2014 qui certifie la qualité et la Sécurité alimentaire. Pour son site qui se trouve à Anfoin, elle a également obtenu

des certifications comme ISO 9001 Version 2008 et ISO 22000 en 2012. Certaines startups togolaises dont la production est réputée bio peuvent également ne pas être concernées.

Toutefois, ce constat reste entier, s'agissant de nombreux autres produits fabriqués ici ou importés.

Comment est obtenue la coloration jaune du jus d'orange ou d'ananas ou rouge du « bissap » que nous consommons, qu'il soit produit par la dame d'à-côté qui évolue dans l'informel ou par une entreprise structurée ? Ce produit comporte-t-il un minimum de fruits ? Serait-ce juste de la poudre (il y en a pour tous les goûts et toutes les couleurs) obtenue selon des procédés douteux, qui a été utilisée pour le produire ?

Selon l'ingénieur de l'ITRA, le contrôle devrait se faire en plusieurs étapes. Dans les boissons, il consistera d'abord à voir si le colorant utilisé est recommandé ou non. S'il n'est pas recommandé, l'acteur économique tombe de facto sous le coup de la loi. En revanche si le produit figure sur la liste recommandée, il sera procédé à un deuxième niveau de contrôle qui consistera à vérifier la dose utilisée. « L'idée est de s'assurer que la dose utilisée est celle autorisée », indique Kokou Aziato. « Il y aura donc des prélèvements à faire aux fins de procéder à des analyses, avant de se prononcer », ajoute-t-il.

Globalement, témoigne-t-il, de nombreux fabricants se servent du soudant, pour les croupions dinde, l'huile rouge de palme, et les jus de fruits. Surtout, le jaune orangé qui est le soudant 1. D'autres producteurs l'utilisent sous diverses appellations, surtout dans le jus de fruits. « Lorsque vous convoyez vos produits vers l'extérieur, ils ont des organismes d'analyse et quand ils décèlent la présence de ce colorant, vos



Des cakes colorés

produits sont saisis et brûlés », informe-t-il

Colorants alimentaires, du poison dans nos assiettes et dans nos verres?

L'utilisation des colorants alimentaires, est très réglementée ailleurs, car susceptible d'entraîner des cas de cancer.

On pointe l'érythrosine (E 127). Ce colorant est utilisé pour donner au sirop, aux cerises confites, dans les dentisteries et même les chewing-gums, leur jolie couleur. Le bleu brillant est utilisé dans les confiseries et ajouté à du vin blanc pour donner la coloration artificielle aux « vins bleus ». Le dioxyde de titane blanchit les confiseries. L'anhydride sulfureux et les sulfites font partie pour leur part, d'une liste d'additifs allergisants, susceptibles d'entraîner des symptômes cutanés, respiratoires. Souvent présents dans le vin, la moutarde et les crevettes, ils peuvent provoquer des troubles digestifs, des réactions cutanées, des intolérances voire des risques d'allergies chez les asthmatiques, etc.

Même autorisée, l'utilisation de ces additifs alimentaires est au cœur de toutes les controverses en France et dans l'Union Européenne. Aussi y encourage-t-on les producteurs à en faire un usage modéré. Car utilisés en quantité élevée, ils sont plutôt nocifs. Mais un groupe de chercheurs prônent leur interdiction. Purement et simplement.

Togo : un cadre juridique peu contraignant

Si l'utilisation des colorants alimentaires n'est pas un sujet nouveau au Togo, l'encombrement du marché par des produits importés (jus, concentrés de tomates, exhausteurs de goût) dont on maîtrise mal la fabrication, repose avec acuité la problématique.

Vendus au consommateur à grand renfort publicitaire, ces produits ne sont pas moins nocifs. Paradoxalement, sur le sujet, « le cadre légal n'est pas si

contraignant pour que les organisations de consommateurs puissent mener des actions de traque, de poursuite judiciaire ou dénoncer les importateurs véreux à la brigade du ministère du commerce », déplore Emmanuel Sogadji, président de la Ligue des Consommateurs du Togo (LCT). Même son de cloche au niveau du spécialiste de l'ITRA, qui déplore l'absence de législation qui contraindrait ceux qui produisent ou commercialisent les variétés de jus à les faire certifier avant toute mise sur le marché.

La faiblesse de l'arsenal législatif et, des moyens de contrôle fait les affaires, selon lui, de certains commerçants véreux et très peu scrupuleux.

En réalité, fait observer Emmanuel Sogadji, le cadre existant, c'est « la loi de 1999 portant sur l'organisation de la concurrence au Togo qui protège le consommateur de tout produit frauduleux, faux ou contrefait ». Il est important de renforcer le cadre légal, plaide-t-il. « Ce qui a démarré avec le bromate de potassium, devrait se poursuivre avec les colorants alimentaires ». Dans cette lignée, Emmanuel Sogadji espère qu'une liste des colorants alimentaires autorisés et leur dosage, par secteur, soit rendue publique, pour faciliter aux organisations de la société civile, le travail de veille.

Aussi, un processus est-il amorcé au Togo en vue de la normalisation à tous les niveaux, avec la construction prévue d'un laboratoire de référence et bien équipé dans le domaine de l'ITRA.

Par ailleurs, conformément à la pratique internationale en vogue, il est suggéré aux fabricants et producteurs, les colorants d'origine végétale, 100% naturels comme la carotte, la betterave, les épinards et des épices comme le safran, le curcuma, le paprika, pissenlit, chou, spiruline.

Du reste, « le consommateur est appelé à se comporter comme un homme averti, afin de ne pas prendre du poison pour de la nourriture », lance le président de la LCT.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

• Collaboration

Edem QUIST

Wilfried ADEGNIKA

• Distribution

Bernard ADADE

• Maison du journalisme

Casier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237

99587773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 22 50 91 01

+228 22 19 78 20

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires

Retenir l'éternuement est un geste très dangereux

Eternuer, voilà un geste naturel, dont de nombreuses personnes ont pourtant honte qu'elles ont peur de faire, surtout lorsqu'elles sont en groupe, en public, en réunion ou encore en présence d'une catégorie ou d'une classe sociale à laquelle elles ne sont pas familières.

Pour ces personnes, éternuer dans certaines circonstances particulières pourrait être assimilé à un geste d'irrespect voire de manque de considération.

De fait, si la plupart du temps, il n'y a aucune conséquence dangereuse dans le fait d'éternuer qui est, soit dit en passant un geste normal et sain, le fait en revanche de l'empêcher, cause des dommages à l'être humain.

Selon le Dr Pan Awesso, médecin d'otorhinolaryngologie (ORL) à l'hôpital Bon Secours de Kégué aussi « bloquer un éternuement, peut provoquer une déchirure au niveau de la gorge. Cette déchirure surviendrait de la bouffée d'air qui au lieu de sortir, a été empêchée et forcée de faire un demi-tour ». Son collègue Mr Marcel Adademey, Technicien Supérieur d'ORL, ajoute que « même si le cas est pratiquement inexistant ici, puisqu'aucun cas n'a encore été noté, il faut savoir que cela s'est déjà produit en Angleterre ».

En effet, d'après les faits qu'il relate, « un Anglais de 34 ans avait été admis aux urgences d'un hôpital de Leicester, avec le



Un geste à ne pas faire pour bloquer l'air de sortir

cou gonflé et qui lui faisait très mal. Le patient a expliqué qu'il avait ressenti une sensation de craquement dans le cou après avoir tenté de bloquer un éternuement en se pinçant le nez et en fermant la bouche ». C'est la pression de l'air créé qui a provoqué une déchirure à l'arrière de sa gorge.

Cela peut aussi provoquer la perforation d'un ou des tympons. L'explication de ce phénomène, estime le docteur, est que « si la bouche et le nez restent fermés, l'air va chercher des portes de sortie qui ne sont pas toujours ses portes de sortie originelle

». Ceci provoquera à coup sûr, des dommages, martèlent les spécialistes de la santé. Les conséquences de ce geste, a priori banal, peuvent s'étendre même aux vaisseaux sanguins du cerveau de certains patients. Leurs vaisseaux pourraient s'en trouver gravement endommagés. « Ceci peut provoquer également des cas de rupture d'anévrisme dans le cerveau », appuient les spécialistes d'ORL.

Laissez-vous aller librement

De toute évidence, toutes les conséquences ci-haut analysées,

sont évitables. Selon Dr Awesso qui recommande aux gens d'être naturels, « pour éviter ces conséquences désastreuses, si le besoin d'éternuer se fait sentir, le mieux à faire est de le faire librement. Il faut éviter à tout prix de bloquer l'air en fermant la bouche et le nez ».

Quant à Mme Mousretou Ayewa, Assistante Médicale Technicienne Supérieure d'otorhinolaryngologie à l'hôpital Bon Secours de Kégué, elle affirme que « si l'envie nous vient d'éternuer à un moment inapproprié ou en période d'épidémie ou de grippe, il suffit de mettre le coude devant la bouche quand on éternue ».

Ces conseils pratiques avisés des spécialistes de la santé qui militent tous contre le fait d'empêcher l'éternuement se justifient amplement par ce qu'est exactement l'éternuement.

Selon ceux-ci, il s'agit d'une expulsion brusque et bruyante de l'air par le nez et la bouche, provoquée par l'irritation des muqueuses nasales, et donc un réflexe chez l'homme.

Aussi fréquent soit-il, c'est un réflexe de défense. Il correspond à l'expulsion du nez, des particules, des agents irritants ou des microbes qui pourraient causer une infection.

Ainsi, l'éternuement survient le plus souvent en réponse à des irritations

de la muqueuse nasale, causées par la présence d'une poussière par exemple. « Ce sont ces genres d'irritations auxquelles la grande partie de la population font face tous les jours », affirme Mme Ayewa.

Outre l'exposition à la lumière du soleil ou celle vive déclenche des envies d'éternuer chez certaines personnes. Les allergies, et donc le fait d'être en contact avec des allergènes, sont connus pour provoquer des slaves d'éternuement, en plus d'autre symptômes de type rhinite. « Les allergènes rendent la muqueuse nasale hypersensible et donc facilement irritable », souligne Dr Awesso. Comme exemple, Mr Adademey, fait cas des odeurs des sauces de piment communément appelées « ébessé-fionfion » qui, même à des kilomètres lors de leur préparation, provoquent des éternuements chez les individus. Mr Adademey note également que le réflexe d'éternuer peut être héréditaire.

Selon les informations, les pathologies comme l'épilepsie ou une lésion de l'artère cérébelleuse postéro-inférieure peuvent aussi parfois entraîner des éternuements intempestifs.

C'est dire qu'à partir d'un simple réflexe d'éternuement, on expulse de son corps à partir du nez, plusieurs bactéries nuisibles à la santé.



Mise au point de l'Office Togolais des Recettes suite à l'article du journal « l'alternative » du 10 septembre 2019

Le bi hebdomadaire « l'alternative » dans sa parution du 10 septembre 2019 a publié un article intitulé « Enquête : Contentieux entre la Société Moov et l'Etat togolais » et sous-titré : « Le Commissaire des Impôts Ezzo-Wavana ADOYI au cœur d'un scandale d'une commission de 500 millions FCFA ». L'auteur de cet article n'a pas caché son intention de vouloir jeter le discrédit sur l'institution et sur des personnalités et les diffamer.

La gravité des accusations contenues dans cet article oblige le Comité de direction de l'Office Togolais des Recettes (OTR) à apporter des éclaircissements à l'opinion publique togolaise sur la gestion des informateurs en matière fiscale.

La présente mise au point est articulée en deux éléments :

1. De la confidentialité des données et de la protection des informateurs

La gestion de l'information fiscale est sensible et oblige l'administration fiscale à la traiter sous le sceau de la stricte confidentialité. C'est à ce titre que les gestionnaires de ces données doivent être assermentés. Aussi, les sources de ces informations sont-elles protégées.

C'est ainsi que l'article 339 du Livre des Procédures Fiscales (LPF) et l'article 9 du Code de Conduite et Procédures Disciplinaires de l'OTR obligent les employés de l'Office au respect scrupuleux de la confidentialité desdites données.

2. De la rémunération des informateurs

L'Office Togolais des Recettes comme toute administration fiscale, est doté de structures d'enquêtes et d'investigations fiscales dont le rôle est de lutter contre la fraude, l'évasion fiscale et contribuer ainsi à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans ce cadre, il peut utiliser les services des lanceurs d'alertes (indicateurs, aviseurs et informateurs) pour l'atteinte de ses objectifs contre rémunération.

Le guide de l'informateur prévoit deux conditions pour qu'un informateur soit rémunéré :

- la dénonciation doit aboutir à des impositions complémentaires et supplémentaires au-delà des informations internes à l'administration ;
- la dénonciation doit être assimilée à de l'évitement fiscal ayant abouti à des redressements fiscaux.

En outre, les rémunérations de ces lanceurs d'alertes (indicateurs, aviseurs et informateurs) sont assises sur les pénalités, amendes et majorations effectivement recouvrées suite aux redressements complémentaires et supplémentaires. Leur mode de calcul est régleménté par les textes en vigueur, et relève exclusivement de la compétence de l'administration fiscale.

En conclusion, en ce qui concerne le contentieux visé, le Comité de direction de l'OTR rappelle que la procédure de recouvrement suit son cours et que tout sera mis en œuvre afin de ne pas exposer les lanceurs d'alertes dont le patriotisme est à saluer, et les rassure qu'ils seront rémunérés à la clôture du dossier.

Fait à Lomé, le 13 SEPT 2019

Le Commissaire Général pi
Philippe Kokou B. TCHODIE

CHAMPIONNATS D1 & D2 2019-2020

Esaië EDOH
Stagiaire

Tout est fin prêt

Les terrains de foot du Togo vont vibrer dans les prochains jours au rythme des championnats nationaux de football de première division (D1) et de deuxième division (D2) qui s'ouvrent respectivement le 6 octobre et le 10 novembre 2019. Dans le but de garantir le bon déroulement de la nouvelle saison sportive, le comité exécutif de la Fédération Togolaise de Football (FTF) a apporté des retouches aux textes en vigueur et a pris des dispositions pour corriger les imperfections qui ont entaché le déroulé de la saison écoulée.

Les modifications d'ordre technique (les textes) et financier. Celles-ci ont été présentées aux présidents de clubs le vendredi 20 septembre dernier lors de la cérémonie de lancement officiel de la saison sportive 2019-2020.

Les touches techniques

Au cours de cette nouvelle saison, la FTF mettra les bouchées doubles pour lutter contre la manipulation des matchs, un phénomène qui a gangrené le football togolais au cours des trois dernières saisons sportive. Ainsi, l'équipe du Col Akpovy donne compétence uniquement à la Commission de Discipline et la reconnaît comme seul organe juridictionnel à traiter les cas de manipulation de matches. La Commission d'Éthique qui avait aussi la prérogative de traiter ces cas, se concentrera désormais uniquement sur les dossiers relevant de l'éthique.

Après avoir tranché des cas de litige entre deux clubs ou de manipulation de match, seul le président de la commission ou son suppléant a dorénavant le pouvoir de proposer la sanction relativement à la gravité des faits. Le nouveau code prévoit en son article 54, al 3 que, « dans les domaines réservés au juge unique, le président de la Commission de Discipline ou son suppléant peut proposer une sanction sur la base du dossier existant, avant même que la procédure disciplinaire ne débute. La partie concernée peut rejeter la sanction proposée et demander l'ouverture d'une procédure disciplinaire. Si une procédure disciplinaire est ouverte, la Commission de Discipline déterminera la mesure disciplinaire appropriée. La sanction proposée deviendra nulle et non avenue et ne sera pas prise en considération par la Commission de Discipline.

Cette nouvelle disposition vient mettre fin au conflit de compétence entre les membres des commissions de discipline et d'éthique qui prennent souvent des décisions opposées dans le règlement d'une même affaire. On peut citer le cas ayant opposé Agouwa de Koussontou à Unisport de Sokodé la saison passée. Ce qui en réalité, reflète une image peu reluisante du football Togolais.

Ces litiges entre clubs naissent souvent de l'homologation des matches dans



Phase de jeu du match Gomido vs Foadan

les délais, qui viole les dispositions en vigueur. En effet, lors de la dernière saison tout comme les précédentes, les rencontres étaient homologuées les mardis par la commission d'homologation. Et les décisions sont prises sans tenir compte de la confirmation des plaintes des clubs. En vue de pallier ce problème devenu récurrent ces dernières années et de redorer l'image du football togolais, la FTF a décidé de se conformer à ses propres textes qui prévoient l'homologation des rencontres après 48 heures ouvrables.

« Au-delà du fait de respecter les textes en vigueur, il s'agit de permettre aux équipes qui feront des réserves et des réclamations à la suite des matches, de pouvoir confirmer leurs contestations par écrit à la commission d'homologation », explique Pafio Dobou, directeur des compétitions à la FTF.

L'homologation des matches les mardis réduit la possibilité pour les équipes contestataires d'aller au bout de leurs contestations. « Quand on homologue les matches les mardis, ça veut dire qu'on ne donne pas la latitude aux équipes de contester réellement et le travail de la commission d'homologation est fait à moitié », précise-t-il. A compter de cette saison, la commission d'homologation siègera les mercredis pour trancher. Seuls les cas de réserve confirmés par écrits seront traités par la commission. Les clubs contrevenants à cette nouvelle disposition n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes. La confirmation de la réclamation par écrit sera jointe d'une

somme de 50 000 francs CFA. Cette somme non remboursable servira à mener des missions d'investigation, si nécessaire.

La qualification des joueurs pour jouer également reste un casse-tête pour la FTF. Pour faire face à ce mal, désormais seuls les joueurs enregistrés électroniquement dans le système « FTF Togo Connect » et disposant d'un « FIFA ID » (numéro d'identification de la FIFA) sont qualifiés pour participer aux matches des championnats D1 et D2. Aucun joueur ne pourra avoir de licence s'il n'est enregistré électroniquement. « C'est une exigence de la FIFA qui donne des avantages aux clubs notamment formateurs », rappelle le directeur des compétitions.

Au-delà des dispositions juridiques, la FTF a décidé également de nouvelles qualifications des clubs de la D2. Pour le compte de cette saison, 20 clubs seront qualifiés pour disputer le championnat national D2, contrairement aux 18 de l'exercice passé. Il s'agit des équipes ayant participé au championnat national D2, saison 2018-2019, à l'exception des deux équipes promues en 1ère Division, les équipes reléguées en Troisième division dans chaque poule ; et les deux équipes reléguées du championnat de D1 en D2 lors de la saison 2018-2019.

Sur l'aire de jeu, une nouvelle loi entrera en vigueur dès le début de la saison. Elle concerne l'exclusion et la suspension des joueurs. Désormais, trois (au lieu de deux précédemment)

avertissements par carton jaune reçus lors de trois matches différents entraînent une suspension automatique d'un match. Tout joueur ayant reçu quatre avertissements à l'occasion de quatre matches différents

Des dispositions à prendre

Comme c'est le cas à la veille de chaque saison, une délégation de la FTF descendra sur le terrain cette semaine et effectuera une visite des installations devant accueillir les rencontres. Cette visite d'inspection permettra d'homologuer les stades choisis par les clubs pour abriter les matches à domicile. Cette homologation, vu les contraintes financières des clubs à se doter des stades répondant aux normes, se limite aux conseils relatifs à l'aspect sécuritaire.

Le bon niveau de jeu étant une condition pour le beau spectacle, la FTF envisage de soutenir la formation des entraîneurs et des arbitres qui sont des acteurs incontournables du match. Également les commissaires au match et les membres des différentes commissions recevront avant le début de la saison, des formations de remise à niveau.

Dans le but d'assurer une bonne saison, la FTF a pris les dispositions nécessaires sur plusieurs plans mais fera de nouveau face aux problèmes sécuritaires sur les stades. « La fédération demande toujours au ministère de la sécurité la mise à disposition des forces de l'ordre et de sécurité ; mais étant donné que les frais sont à la charge des clubs, le nombre d'agents qu'il faut pour sécuriser une rencontre n'est pas toujours respecté », déplore Pafio Dobou.

Des clubs déterminés

Des clubs engagés dans la compétition également s'activent pour la réussite de la saison. Les staffs techniques multiplient les contacts avec les joueurs en vue de les recruter. C'est le cas chez les robots rouges de la capitale, Dyto. « Actuellement nous prenons attache avec des joueurs pour recruter certains qui auront la tâche de renforcer notre effectif », informe Olufadé Adékanmi, coach de Dyto.

Dans le nid des Kondona de la Kozah, on est ambitieux. Retrouver sa place parmi les grands clubs du Togo reste la préoccupation majeure. Même son de cloche chez les douaniers classés 6ème avec 37 unités au terme de la saison 2018-2019. « Comme chaque année, cette saison aussi nous allons viser le haut du tableau », promet Maurice Noutsoudjè, coach de l'AS OTR.

En attendant la reprise, les matchs amicaux se multiplient. La première affiche de la saison mettra aux prises, les Anges de Notsè aux conducteurs de la kozah, ASCK le 6 octobre à Notsè.

Du financement pour les clubs

Pour accompagner les clubs au cours de la nouvelle saison, la FTF, avec le soutien du gouvernement, va décaisser 288 millions FCFA. Tous les clubs du championnat d'élite seront gratifiés à hauteur de 12 millions chacun. Les équipes de la deuxième division seront accompagnées avec une enveloppe de 6 millions. Celles de la troisième division pour leur part, vont se contenter chacune, d'une subvention de 3 millions FCFA. Cette enveloppe peut être revue à la hausse avant le début du championnat « si les sponsors répondent favorablement aux appels de la FTF », promet le président Guy Akpovy.

Les saisons précédentes, cette subvention apportée à chaque club ne dépassait pas la barre des 10 millions FCFA. Avec cette aide à hauteur de 12 millions FCFA pour les clubs, la FTF témoigne sa reconnaissance et son soutien aux présidents qui mettent les moyens nécessaires pour assurer le bon déroulement du championnat.

En dehors des enveloppes financières octroyées à chaque club, la Fédération les appuie également en matériel. Tous les clubs de la D1 ont reçu chacun 1lot de 15 ballons de football.

INTERVIEW : YOUNG FARRIL, ETOILE MONTANTE DE L'AFROPOP TOGOLAIS

D Wilfried ADEGNIKA

« Tant que Dieu m'accordera la grâce de vivre, je ne les décevrai pas »

Jeune artiste évoluant dans l'afro pop et la dance hall, Young Farril est l'un de ces jeunes talentueux chanteurs togolais qui ont pris sur eux de porter haut la musique togolaise. Il s'est confié au journal Focus Infos. Lecture !

FI : Pourquoi le nom Young Farril ?

Young Farril : Tout d'abord Farril est mon prénom à l'Etat civil. Je suis jeune et tout le temps dans ma tête malgré l'âge, je me dis que je demeure jeune et dynamique malgré tout.

Aussi, pour rester dans le même état d'esprit, j'ai associé « young » qui veut dire « jeune » en anglais à mon nom Farril, d'où le nom Young Farril.

FI : Parles-nous de ton parcours artistique ?

YF : J'ai débuté en 2014-2015 à Kodjoviakopé à travers les freestyles et autres... En 2016, j'ai sorti mon premier son officiel « Show me more blessings ». Mais pour que le public me connaisse, c'est à travers mon morceau « Back to the sender » sorti la même année et depuis lors, j'enchaîne les tubes.

FI : Tu t'es plus révélé au public togolais avec ton morceau « yewan », d'où t'est venue l'inspiration ?

YF : L'inspiration est venue d'elle-même alors que je réfléchissais seul dans ma chambre. En ce moment, j'avais fait un clip qui m'avait coûté assez cher au Ghana, puis j'étais là et quelqu'un m'appelle pour un concert



et me demande de venir faire une prestation gratuitement. Tellement cela m'a irrité que cette inspiration est venue, les idées se sont enchaînées dans ma tête et voilà. Dieu merci, aujourd'hui la chanson « yewan » m'a hissé à un niveau auquel je ne m'attendais même pas de si tôt.

FI : Que peuvent attendre les mélomanes Togolais de Young Farril ?

YF : Les mélomanes togolais ainsi que la YoungFarril Nation ont énormément à attendre de moi. Pour certains, je suis une idole, pour d'autres, je suis juste un artiste et

pour d'autres encore, je suis un frère à soutenir. Alors je leur dis : tant que Dieu m'accordera la grâce de vivre, je ne les décevrai pas. Et ce sera toujours une succession de tubes pour les égayer.

FI : Tes sources d'inspiration

YF : J'aime la musique, j'aime la faire car je la ressens tout au fond de moi. C'est un don inestimable que m'a donné Dieu, la vraie source de mon inspiration. Alors je ne peux que faire ça et surtout bien le faire.

FI : dans quel registre musical évolue Young Farril ?

YF : Je fais de l'afro pop, de l'afro beat et souvent du rap quand ça me prend.

FI : Qu'est ce qui fait ta particularité ?

YF : Ma particularité se trouve dans mon habitude de chanter ce que je vis et comment je me comporte.

FI : Quels sont les morceaux à ton actif aujourd'hui ?

YF : Ils sont tellement nombreux. Comme « Show me more blessings », « back to the sender », « pray for me », « ayademavadoua », « atamé », « feeling bae », « milatolémé », « yewan », « Come close », « milekame », et la dernière en date « Agomayi ».

FI : A quand la sortie de ton album ?

YF : D'autant plus que c'est le passeport numéro 1 d'un artiste, c'est primordial pour moi en tant qu'artiste d'en avoir un. Alors je rassure mes fans que très bientôt, la date de sortie de mon premier album sera officielle. Et surtout, que mon premier « bébé » sera du lourd.

FI : Des récompenses ou des trophées ?

YF : Oui j'ai eu le trophée « Heroes » du tube de l'année.

FI : Young Farril a-t-il déjà fait des scènes internationales ?

YF : Non, pas encore ; mais mon staff managérial est à pied d'œuvre. Pour le moment, je suis plus focalisé sur le Togo mais le temps viendra pour que je m'impose et fasse la fierté du pays sur des scènes à l'international.

FI : Un rêve à réaliser ?

YF : C'est d'être ce que j'ai promis à ma mère

FI : Un message aux fans

YF : Mes fans, je vous aime tous autant que vous êtes et sachez que jamais, je ne vous décevrai. Continuez de me supporter et portez-moi toujours dans vos prières.

VIENT DE PARAÎTRE :

« Brumeux crépuscule » de Vanessa Débi

D Wilfried ADEGNIKA

L'univers littéraire togolais s'agrandit avec l'œuvre « Brumeux Crépuscule » de Vanessa Débi parue aux éditions chapitre.com.

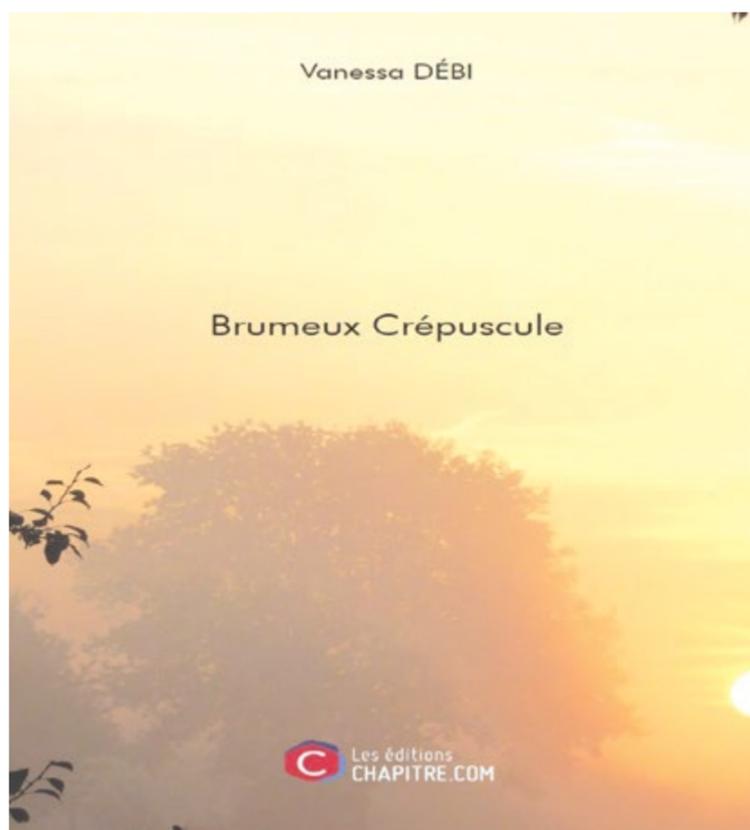
Roman composé de 12 chapitres, étalés sur 92 pages, « Brumeux Crépuscule », œuvre de six (6) années de dur labeur, s'inscrit dans la collection « roman pour adulte » et n'est disponible pour le moment qu'en version numérique.

Pour Vanessa Débi, s'agissant du récit de l'œuvre : « Mon roman relate l'histoire d'une jeune femme orpheline qui étudie la médecine. Elle manquera très vite de moyens et rencontrera un jeune homme qui lui proposera un contrat. Ils se marient, il obtient sa promotion au travail et lui, il paye ses deux dernières années d'études. La proximité faisant naître les sentiments, elle tombera amoureuse de ce dernier. Ce sera le début de son calvaire, son mari étant

connu pour sa capacité à changer de compagnie comme de chemise », en terminant par « la suite dans le roman ! J'en ai trop dit, je crois »

Pour ce qui est de sa muse, Vanessa déclare : « Je n'ai jamais su comment répondre à cette question en fait. Pour tout dire, je cherche toujours la réponse aussi(rire) », elle poursuit : « Des histoires me passent constamment par la tête. J'ai toujours aimé créer et raconter des histoires. J'ai plein d'histoires achevées comme inachevées dans mon ordinateur. Même « Brumeux Crépuscule » n'en est qu'au Tome 1 ».

« Non pas du tout. Comme je l'ai dit plus haut, mes histoires me viennent comme ça », se défend l'auteur, à



la question de savoir si l'œuvre est l'expression de certains de ses désirs refoulés.

Pour ceux qui réclament la version physique du roman, l'auteur rassure : « Le format papier était tout aussi disponible que celui numérique dès le premier jour. Seulement, la maison d'édition se trouve en France et du coup, quand on vit dans un pays autre que la France, on ne peut pas se le procurer en librairie mais plutôt le commander en ligne et se faire livrer. La séance dédicace quant à elle aura lieu dans quelques semaines ».

Vanessa Débi est née un 24 novembre et diplômée en Assurances mais beaucoup plus passionnée par la mode, le cinéma et les métiers de communication. Elle est mannequin, s'essaie à l'actorat, est présentatrice radio et télévision, et une mordue de l'expression écrite.

woodinfashion.com



woodin®

Le créateur

LES VERTS INGÉNIIEUX

CRÉATIFS, LIBRES ET EXPRESSIFS

#REPRÉSENTETACOULEUR

#REJOINS LANATION

GUIDE PRATIQUE DES AFFAIRES AU TOGO

OPERATEURS ECONOMIQUES ET INVESTISSEURS

Editions Lumière Zone CFA 10.000 Fcfa France : 15€



FOCUSYAKOU
COMMUNICATION

Edition 2019

EN KIOSQUES